

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 24 (2009)
Heft: 4

Vorwort: Editorial
Autor: Schibler, Boris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Idee zum Thema dieses Heftes entstand aufgrund der verschiedenen Projekte für Empfehlungen zur energetischen Verbesserung von Baudenkmalern. Einzelne dieser Leitblätter lagen zum Zeitpunkt des Redaktionsschlusses noch nicht vor – ein Indiz für die Aktualität des Themas. Die Diskussion wird sehr kontrovers geführt, allerorten ringt man um Lösungsansätze. Dazu wollen auch wir einen Beitrag leisten.

Es ist festzuhalten: Eine substanzielle Einsparung von Energie mittels energetischer Sanierungen von Baudenkmalern ist nicht möglich. Dies deswegen, weil diese Gebäude einen zu kleinen Bruchteil des gesamten Baubestandes der Schweiz ausmachen. Wir finden dennoch: Eine breit abgestützte Diskussion ist notwendig, noch zu oft wird sie auf einer rein technokratischen Ebene geführt. Grundsätzlich gilt: Historische Bauwerke können energetisch saniert werden, es braucht dafür jedoch individuell abgestimmte Massnahmen, die dem kulturellen Wert des Objekts Rechnung tragen. Hinter Polemiken, die die Denkmalpfleger als Verhinderer brandmarken, stehen oft andere Absichten als die des Klimaschutzes – beispielsweise rein ökonomische Interessen.

Die Denkmalpflege-Fachstellen müssen hier proaktiver vorgehen, wie es auch von Nationalrat Roberto Schmidt in diesem Heft kritisch gefordert wird. Dabei ist es existenziell wichtig, dass man geschlossen auftritt. Es wäre darum sehr wünschenswert, dass die Initiative der Kantone Zürich und Bern oder das Waadtländer Modell (siehe Seite 22) weitere Mitträger finden. Können diese Ansätze auch politisch umgesetzt werden, dann nützt das sowohl den Baudenkmalern als auch den Bauherrschaften. Beiden garantiert es Rechtssicherheit und Chancengleichheit bei den Subventionierungsprogrammen für energetische Sanierungen.

Boris Schibler
Redaktor NIKE-Bulletin

Plusieurs organisations et institutions ont décidé récemment d'élaborer des recommandations pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments historiques. Au moment où nous mettons ce bulletin sous presse, certains de ces documents n'ont pas encore été publiés, ce qui témoigne de l'actualité du sujet; cette actualité nous a incités à consacrer le présent bulletin à cette question très controversée. Partout, on s'efforce de trouver des solutions à ce problème; nous souhaitons apporter ici notre propre contribution à la discussion.

Un constat s'impose: les rénovations des bâtiments historiques visant à améliorer leur efficacité énergétique ne permettent pas de réaliser des économies d'énergie substantielles. Les bâtiments en question ne représentent en effet qu'une fraction infime de l'ensemble du parc immobilier suisse. Nous jugeons cependant nécessaire qu'une discussion large et ouverte ait lieu sur cette question, qui est encore trop fréquemment abordée d'un point de vue exclusivement technique. On retiendra comme principe général qu'il est possible d'améliorer l'efficacité énergétique des constructions historiques, mais qu'il faut dans chaque cas adapter soigneusement les mesures envisagées au bâtiment en question, de manière à respecter sa valeur culturelle. Derrière les tirades polémiques accusant les protecteurs du patrimoine de faire obstruction, se cachent souvent des intentions qui ont peu de choses à voir avec la protection du climat, et qui sont, par exemple, liées à des intérêts purement économiques.

Les services des monuments historiques devraient ici se montrer plus actifs et anticiper davantage, comme le souhaite également le conseiller national Roberto Schmidt dans un entretien publié dans ce bulletin. Il est aussi extrêmement important que tous les défenseurs du patrimoine fassent front commun. On souhaitera donc que l'initiative des cantons de Berne et Zurich (voir p. 22) ou le modèle vaudois s'élargissent en ralliant d'autres intervenants. Les bâtiments historiques – mais aussi leurs propriétaires – auraient tout à gagner à ce que de telles initiatives soient également suivies d'effets sur le plan politique. On pourrait ainsi garantir la sécurité du droit et l'égalité des chances entre les différents propriétaires dans le cadre des programmes d'aides financières aux améliorations de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Boris Schibler
Rédacteur du Bulletin NIKE